



Arnaque serrurier et méfiance assurance

Par **voom**, le **13/10/2010** à **11:59**

Bonjour,
Je n'ai pas de question particulière mais une expérience à partager pour éviter que d'autres ne soient victimes comme moi des serruriers malintentionnés (la plupart selon mon expérience: 3/3) et d'un contrat d'assurance trop léger:
- Episode d'il y a quelques mois: je ne suis pas à la maison et mon ami se retrouve avec la clé bloquée dans la serrure, avec la porte ouverte, impossible de la débloquer et donc pour lui de quitter l'appartement. Il contacte le serrurier 1 qui vient, le facture 40euros pour la visite mais ne retire pas la clé, il laisse un devis pour changer la serrure qui est selon lui trop vieille et doit être changée (une serrure Polux A2P 3 points avec clé en étoile). Je rentre un peu plus tard et réussis très simplement à retirer la clé en mettant la mienne de l'autre côté de la serrure et traffiquotant un peu. Montant du devis laissé par le serrurier 1, et donc économie réalisée: 1700euros!!!! J'ajoute que le serrurier en question m'avait garanti sur ses 10 ans d'expérience que l'assurance me rembourserait si je lui prenais le service...
- Episode un peu plus récent: la serrure a été légèrement forcée pendant mon absence, mais personne n'a pu rentrer dans l'appartement car la serrure et la porte sont très robustes. Le serrurier 2 arrive et ouvre la porte facilement car je n'avais pas fermé à clé, me facture 65euros et me dit qu'il faudra changer la serrure (cette fois-ci il a raison car la clé ne rentre plus), il me dit de ne pas m'inquiéter, ce sera pris en charge par mon assurance, c'est le cas dans 100% des cas d'effraction comme le mien (sans même demander à vérifier mon contrat d'assurance, il me disait au contraire de ne pas les appeler, ce qui m'arrangeait car je ne trouvais pas les coordonnées). Il me dit que demain il ne pourra pas intervenir et m'envoie un "ami", d'une autre société, société 3. Le lendemain, l'"ami" de la société 3 vient, fait un devis, me répète le même discours bien rodé sur l'assurance, fait la réparation, et me facture 950euros. Je vais ensuite déposer plainte au commissariat et envoie tous les papiers à l'assurance A comme indiqués par les deux serruriers. Verdict 2 semaines plus tard: "vous n'êtes pas couvert contre le VOL et nous ne pouvons honorer votre demande de dédommagement".
Conclusion: arnaque des serruriers, abus de faiblesse du consommateur qui ne connaît pas les règles en matière d'assurance. Je

peux donner les noms des 3 sociétés et de l'assurance ci-besoin.rnCordialement

Par **aurelienMorillon**, le **14/10/2010 à 09:25**

Ce qu'il faut retenir de cette histoire, c'est qu'il faut toujours vérifier auprès de son assureur si on est couvert ou non par le contrat. Surtout lorsque le prestataire veut "faire marcher l'assurance" et qu'il vous "garantit" que ce sera remboursé.rnrnrnLes assurances disposent de services d'aide à la lecture de contrat. Même les agents d'assurance appellent des "plateformes" lorsqu'elles ont un doute.rnrnrnSi le prestataire garantit la prise en charge par l'assurance, il aura pris soin d'agrémenter sa prestation d'une clause précisant qu'il vous remboursera intégralement la facture si l'assurance refuse de prendre en charge le sinistre.